



Install Options:

- 1. PRISM** – Can be loose laid or glued down to the substrate.
- 2. ACCEPTABLE UNDERLAYMENTS** – bois, béton, céramique, tuile, marbre, sol en vinyl (non rembourré), panneaux à copeaux orientés.
- 3. UNACCEPTABLE UNDERLAYMENTS** – Tapis, stratifiée, vinyle rembourré.

Preparation

STORAGE AND HANDLING

- Acclimate the **PRISM** flooring to room temperature prior to installation.
- Cartons of tile or plank should be stored in a dry environment and placed on a flat, level surface. Stack squarely, no more than 10 cartons high. Do not store directly on any concrete surface. Acclimate all materials according to the instructions found in this section.
- Store in a dry, temperature controlled environment out of direct sunlight for at least 48 hours. Maintain temperatures between 65°F (18°C) and 80°F (27°C) for at least 48 hours before installation.
- Contaminants such as varnish, paint, etc. must be thoroughly removed from the substrate prior to installation.

INSPECT

- Inspect all flooring products to ensure they are the correct colour, pattern, size, texture ordered and lot number.
- Inspect all materials for damage and check the adhesive pull date to ensure proper bond strength is achieved.
- Review and follow all regulations and good work practices for the removal of existing floor tiles, sheet vinyl and adhesives, (Recommended Work Practices For Removal of Resilient Floor Coverings) found at the Resilient Floor Covering Institute website: www.rfci.com

JOBSITE CONDITIONS

- Intended for interior applications only. These floors should not be used in garages, commercial kitchens, food processing areas, or heavy industrial areas. High traffic areas should be glued down. Do not begin installation or floor preparation before other trades have completed their work.
- All areas should be fully enclosed, weather-tight with climate control system in operation.
- Substrates must be clean, dry, sound, smooth, and flat.

INSTALLING TILE AND PLANK PRODUCTS

For rooms subject to large temperature variance (more than 10°C), or heavy traffic areas install two-sided tape 3"- 5" wide or apply a full spread layer adhesive glue to the perimeter tiles of the installation. Let the glue dry for 20 minutes prior to proceeding. The perimeter should be installed with a 5 mm expansion gap to walls and edges. The edge cut should face the walls.

- Install tiles running in the same direction (arrows are on the back of tile) with the same lot numbers.
- Install tiles and planks using conventional tile installation techniques. Minimum size of 6" for all tile/planks at all borders

For floating floor plans longer than 38 feet , or larger than 1000 ft2, an expansion joint and transition piece should be installed. For large installs the perimeter tape or perimeter adhesive glue should be replicated at 10 foot intervals.

- Avoid all foot traffic for 12 hours after installation. If rolling loads cannot be avoided, protect the new flooring with wood panels.
- Do not kneel on freshly installed planks.
- Scribe or measure the planks that will be installed at the perimeter of the area. Cut and dry fit into the area. Spread adhesive and adhere.
- Temperature should be maintained between 18°C and 27°C, and sub-floor humidity should be maintained at 5.5% MC or lower during installation.

AFTER INSTALLATION

- Do not walk, or place furniture, appliances or other items on floor for at least 24 hours.
- Never slide appliances or other heavy items across the floor. Use plywood and a hand dolly or an approved air ride appliance moving device.
- Do not wet-wash, scrub, or strip the floor for a minimum of 7 days following installation.

Maintenance

All our floors are designed to be enjoyed. Technical innovation and surface treatments make them very easy to look after, but a little care and attention will keep them looking good and lasting longer.

NEW FLOOR MAINTENANCE

- Do not begin wet maintenance for at least 4 or 5 days after installation is complete.
- Damp mopping is allowed after 12 hours.

ROUTINE MAINTENANCE

- Sweep, vacuum, or dust mop to remove dirt and grit.
- Floor can be waxed after surface is perfectly dry, using a vinyl floor wax.

Process of Claim

- Any claim under any of the limited warranties about must be made within 30 days after the basis of the claim is detected.
- You should send us claimed samples in order to test the validity of the claims; the manufacturer has the right to inspect the floors.
- When the claim is made, you should fill out the "Claim Request Form", received from **PRISM**. The report should include a proof of purchase with the date of purchase, describing the decor, contents of the claim, and so on.
- Any claim under any of the limited warranties above must be made before the end of the applicable limit RECLAMATION period.

PRISM with SoundProtect RESILIENT LIMITED LIFETIME RESIDENTIAL / 20 YEAR LIMITED COMMERCIAL WARRANTY by Taiga Building Products

WARRANTY OWNER

This limited warranty, from Taiga extends only to the original end-user. Taiga warranties are non-transferable. No installer, retailer, distributor or agent, or employee of Taiga may alter the obligations or limitations of any Taiga warranty.

INSTALLATION/WORKMANSHIP

Taiga does not warrant installers' workmanship. Workmanship errors should be addressed to the contractor who installed the floor. Your **PRISM** floor should be professionally installed by contractors who have demonstrated expertise in installing floors. Your Taiga commercial floor must be installed correctly over a properly prepared sub-floor. Your Taiga commercial floor must regularly and properly be maintained.

TERMS

Within One Year: If a defect covered by this warranty is reported to Taiga in writing within one year of purchase, Taiga will supply new material of the same or similar grade sufficient to repair or replace the defective material.
Within Two Years: If a defect covered by this warranty is reported to Taiga in writing after one year but within two years of purchase, Taiga will supply new material of the same or similar grade sufficient to repair or replace the defective material.
After Two Years: If a defect covered by this warranty is reported to Taiga in writing after two years but within ten years of purchase, Taiga will supply new material of the same or similar grade sufficient to repair or replace the defective material. Taiga does not pay labor costs to repair or replace materials with defects that were apparent before or at the time of installation.

WARRANTY TERM/COVERAGE

LIMITED LIFETIME RESIDENTIAL / 20 YEAR LIMITED COMMERCIAL

- All manufacturing defects
- Wear – the product will not wear through due to normal traffic

EXCLUSIONS

THE FOLLOWING ARE NOT COVERED BY THIS WARRANTY

- Damage caused by improper installation and/or maintenance.
- Differences in color between products and samples or photographs.
- Problems arising from excessive moisture, alkali or water pressure from the sub-floor.
- Indentation from improper loading including high heels, spiked shoes, rolling loads, chairs or other furniture not using proper floor protectors.
- Discoloration, including but not limited to U.V. light and heat sources.
- Surface scratches, changes in shading, texture and/or gloss during use.
- Damage caused by chemically reactive material, carpet crocking, dye, mold, stains, spillage, burns, gouges, scratches, indentations, floods, accidents, abuse or any harsh scouring pads while buffing.
- Inappropriate end-user activities.
- Construction or installation-related
- Damage caused by fire, flooding or intentional abuse.

LIMITATION ON DAMAGES

PRISM excludes and shall not pay any incidental or consequential damages under this warranty. This shall include any liability for lost profits or any indirect, special or consequential damages. The remedies contained herein are the only remedies available for a breach of warranty of any kind. **PRISM** sole obligation and distributor's sole remedy for claims arising hereunder for any and all losses and damages resulting from any cause shall be that Taiga shall repair, at the option of Taiga, or replace the defective material. In no event, including in the case of a claim of negligence, shall Taiga be liable for incidental or consequential damages.

CLAIMS:

Any claim must be made within seven (7) days after purchaser learns of the facts upon which such claim is based. All claims not made in writing and received by Taiga within the time period specified above shall be deemed waived. Any claims for surface defects or variations in color must be communicated to Taiga Building Products in writing prior to the actual installation. If the product is already installed, then Taiga must examine and verify the defect.

NOTE

Some jurisdictions do not allow exclusion or limitations of incidental or consequential damages so the above limitations or exclusions may not apply to you. There are no other warranties beyond this express warranty. All other warranties, including warranties of merchantability or fitness for a particular purpose, are excluded. No implied warranties of any kind are provided. Except as herein expressly stated, there are no warranties or condition, express or implied, by operation of law or otherwise, for any breach of contract, products liability, strict liability, negligence or part thereof furnished hereunder. The parties agree that the implied warranties of merchantability and fitness for a particular purpose and all other warranties and/or guarantees, express or implied, are excluded from this transaction and shall not apply for the contract products.

Taiga Building Products
PO Box 80329
Burnaby, BC, Canada V5H 4M2
Tel: (604) 438-1471

www.taigabuilding.com

198mm



Options d'installation:

- 1. PRISM** – Peut être installé en pose libre ou collé au substrat
- 2. SOUS-COUCHES ACCEPTABLES** – Wood, concrete, ceramic, tile, marble, vinyl flooring (non-cushioned), OSB.
- 3. SOUS-COUCHES NON-ACCEPTABLES** – Carpet, laminate, cushioned vinyl.

Préparation

ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- Acclimater le plancher **PRISM** à la température ambiante avant l'installation.
- Les cartons de tuiles ou de planches doivent être gardés dans un environnement sec et placés sur une surface plate et à niveau. Empiler en carré, pas plus de 10 cartons de haut. Ne pas placer directement sur une surface en béton. Acclimater

tous les matériaux selon les instructions de cette section.

- Entreposer dans un environnement sec et à température contrôlée à l'abri du soleil pendant au moins 48 heures. Maintenez les températures entre 65 ° F (18 ° C) et 80 ° F (27 ° C) pendant au moins 48 heures avant l'installation.

INSPECTION

- Inspectez tous les produits de revêtement de sol pour vous assurer qu'ils sont de la bonne couleur, du même motif, de la bonne taille et de la bonne texture commandée.
- Inspectez tous les matériaux pour dommages et vérifiez la date de l'adhésif pour vous assurer que la force de liaison est bonne.

- Réviser et suivre toutes les réglementations et bonnes pratiques de travail pour l'enlèvement des tuiles, préart et des adhésifs existants présents au sol (les pratiques de travail recommandées pour le retrait des revêtements de sol résilients) disponibles sur le site Web du Resilient Floor Covering Institute: www.rfci.com

CONDITIONS DU CHANTIER

- Conçu pour applications intérieures seulement. Ces planchers ne doivent pas être utilisés dans les garages, les cuisines commerciales, les zones de transformation des aliments ou les zones industrielles lourdes. Les zones à haute circulation doivent être bien collées au sol.
- Ne commencez pas l'installation ou la préparation

du plancher avant que les autres travaux sur le chantier soient terminés.

- Toutes les zones doivent être entièrement fermées avec un système de climatisation en opération.
- Les substrats doivent être propres, secs, solides, lisses et plats.

INSTALLATION DE TUILES ET DE PLANCHES

Vérifiez que les tuiles ou les planches portent tous le même numéro de lot avant l'installation. Acclimater les tuiles ou les planches à la température ambiante avant l'installation. Pour les pièces avec des grandes variations de température (plus de 10 ° C) ou à des zones de circulation intense, installez du ruban adhésif à double face de 3 à 5 pouces de large ou appliquez une couche complète de colle adhésive sur les tuiles au périmétrique de l'installation. Laissez la colle sécher pendant 20 minutes avant de continuer. Le périmètre doit être installé avec un espace de distance 5 mm par rapport aux murs et aux bords. La coupe du bord doit être face aux murs.

- Installez les tuiles avec les mêmes numéros de lot dans le même sens (les flèches sont au dos de la tuile).
- Installez les tuiles et les planches en utilisant

des techniques d'installation de tuiles conventionnelles. Taille minimale de 6 pouces pour toutes les tuiles / planches à chaque bord.

Pour les surfaces de plancher flottant de plus de 38 pieds ou de plus de 1000 pied carré, un joint de dilatation et une pièce de transition doivent être installés. Pour les grandes installations, le ruban de périmètre ou la colle adhésive de périmètre doit être reproduit à des intervalles de 10 pieds.

- Évitez toute circulation piétonne pendant 12 heures après l'installation. Si le trafic ne peut pas être évité, protégez le nouveau revêtement de sol avec des panneaux de bois.
- Ne vous agenouillez pas sur des planches fraîchement installées.
- Marquer ou mesurer les planches qui seront

installées sur le périmètre de la zone. Nettement trancher et placer dans la zone. Bien répartir l'adhésif et collez.

- La température doit être maintenue entre 18 ° C et 27 ° C, et l'humidité du sous-plancher doit être maintenue à 5.5% MC ou moins pendant l'installation.

APRÈS L'INSTALLATION

- Ne pas marcher ou placer des meubles, des appareils électroménagers ou d'autres objets sur le sol pendant au moins 24 heures.
- Ne faites jamais glisser des appareils ou d'autres objets lourds sur le sol.
- Utilisez du contreplaqué et un chariot à main

ou un appareil mobile approuvé.

- Ne pas laver à l'eau, frotter ou décaper le plancher pendant au moins 7 jours après l'installation.

Entretien

Tous nos sols sont conçus pour être appréciés. L'innovation technique et les traitements de surface les rendent très faciles à entretenir, mais un peu de soin et d'attention les garderont beaux et durables plus longtemps.

ENTRETIEN DU NOUVEAU PLANCHER

- Ne commencez pas l'entretien avec des matériaux humide pendant au moins 4 ou 5 jours après la fin de l'installation.
- Le nettoyage à sec est autorisé après 12 heures.

ENTRETIEN DE ROUTINE

- Balayer, passer l'aspirateur ou une vadrouille à poussière pour enlever la poussière et la saleté.
- Le plancher peut être ciré après que la surface est parfaitement sèche, en utilisant une cire à plancher pour vinyle.

Processus de Réclamation

- Toutes réclamations sous l'une des garanties limitées doit être réclamée dans les 30 jours après que la base de la réclamation soit vérifié.
- Lorsque la réclamation est faite, vous devez remplir le "formulaire de demande de réclamation", reçu d'**PRISM**. Le rapport doit inclure une preuve d'achat avec la date d'achat, décrivant le décor, le contenu de la réclamation, etc.
- Vous devez nous envoyer des échantillons réclamés afin de tester la validité des réclamations; le fabricant a le droit d'inspecter les sols.
- Toute réclamation en vertu de l'une des garanties limitées ci-dessus doit être faite avant la fin de la période de garantie limitée applicable.

PRISM avec SoundProtect GARANTIE À VIE LIMITÉE POUR UN USAGE RÉSIDENTIELLE / GARANTIE LIMITÉE DE 20 ANS POUR UN USAGE COMMERCIAL de Taiga Building Products

GARANTIE DU PROPRIÉTAIRE

Cette garantie limitée de Taiga couvre uniquement l'utilisateur original du produit. Les garanties de Taiga ne sont pas transférables. Aucun installateur, détaillant, distributeur ou agent, ou employé de Taiga ne peut altérer les obligations et limitations de quelque garantie de Taiga.

INSTALLATION/TRAVAIL

Taiga ne garantie pas la qualité du travail de l'installateur. Les erreurs de fabrication de l'installateur doivent être traitées directement par l'entrepreneur qui a installé le plancher. Votre plancher **PRISM** devrait être installé professionnellement par des entrepreneurs qui ont démontrés une expertise en installation de planchers. Votre plancher commercial Taiga doit être installé correctement sur un sous-plancher. Votre plancher commercial Taiga doit être régulièrement et correctement entretenu.

CONDITIONS

À l'intérieur d'un an: Si un défaut qui est couvert par cette garantie est communiqué à Taiga par écrit à l'intérieur d'un délai d'un an après l'achat, Taiga fournira du nouveau matériel similaire ou du même grade pour réparer ou remplacer le matériel défectueux.

À l'intérieur de deux ans: Si un défaut qui est couvert par cette garantie est communiqué à Taiga par écrit après un délai d'un an, mais à l'intérieur d'un délai de deux ans de l'achat, Taiga fournira du nouveau matériel similaire ou du même grade pour réparer ou remplacer le matériel défectueux. **Après deux ans:** Si un défaut qui est couvert par cette garantie est communiqué à Taiga par écrit après deux ans, mais à l'intérieur de dix ans de l'achat, Taiga fournira du nouveau matériel similaire ou du même grade pour réparer ou remplacer le matériel défectueux. Taiga ne couvre pas les frais de la main d'oeuvre pour la réparation ou le remplacement des matériaux défectueux avec des défauts qui étaient apparents avant ou au moment de l'installation.

COUVERTURE/TERMES DE LA GARANTIE

GARANTIE À VIE LIMITÉE POUR UN USAGE RÉSIDENTIELLE / GARANTIE LIMITÉE DE 20 ANS POUR UN USAGE COMMERCIAL

- Tous les défauts de fabrication
- Usure - le produit ne s'usera pas à cause de trafic normal

EXCLUSIONS

LES ÉNONCÉS SUIVANTS NE SONT PAS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE

- Les dommages causés par la mauvaise installation et/ou entretien.
- Les différences de couleur entre les produits et les échantillons ou photographies.
- Les problèmes causés par l'humidité excessive, alcalinité, ou pression d'eau sur le sous-plancher.
- Les marques causées par des charges inappropriées comme les talons hauts, souliers à crampon, charges roulantes, chaises ou autres meubles sans protecteurs de plancher.
- La décoloration, incluant, mais pas limité à, l'exposition aux rayons UV et aux sources de chaleur.
- Les égratignures de surface, le changement de tons, texture, et/ou brillance pendant l'usage.
- Les dommages causés par un matériel réactif chimiquement, déteinte du tapis, teintures, moisissure, renversement de liquide, brûlures, égratignures, inondations, accidents, abus, ou l'utilisation de tampons abrasifs pour lustrer le plancher.
- Les activités inappropriées de l'utilisateur final.
- Le dommage lié à la construction ou l'installation.
- Le dommage causé par un incendie, inondation, ou abus intentionnel.

LIMITATION DES DOMMAGES

PRISM exclut et ne paiera pas pour aucun dommage indirect ou consécutif sous cette garantie. Ceci inclut toute responsabilité pour la perte de profit ou les dommages indirects, spéciaux, ou consécutifs. Les recours de cette garantie sont les seuls

recours disponibles pour une rupture de garantie de toute sorte. La seule obligation de **PRISM** et le seul recours du distributeur pour les réclamations fondées sur le présent acte pour tous dommages résultants de toutes causes sera que Taiga réparera, au choix de Taiga, ou remplacera le matériau défectueux. En aucun cas, incluant l'allégation de négligence, Taiga ne sera pas tenu responsable pour aucun dommage indirect ou consécutif.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être faite dans les sept (7) jours suivant la découverte du fait sur laquelle la réclamation est basée. Toutes les réclamations doivent être faites par écrit et reçues par Taiga dans le délai spécifié ci-haut sont considérées comme étant renoncées. Toute réclamation pour un défaut de surface ou variation de couleur doit être communiquée par écrit à Taiga Building Products avant l'installation réelle. Si le produit est déjà installé, alors Taiga doit d'abord examiner et vérifier le défaut.

NOTE

Certaines juridictions ne permettent pas les exclusions Ou limitations des dommages indirects ou consécutifs, alors les limitations ou exclusions de cette garantie ne s'appliquent peut-être pas à vous. Il n'y a aucune garantie hors de cette garantie expresse. Toutes les autres garanties, incluant Les garanties de marchandabilité ou d'aptitude à un usage particulier sont exclus. Aucune garantie implicite de quelque nature que ce soit n'est fournie. À l'exception de ceux expressément énoncés dans le présent document, il n'y a pas de garanties ou de conditions, expresses ou implicites, en vertu de la loi ou autrement, pour toute rupture de contrat, responsabilité des produits, la responsabilité de plein droit, négligence ou une partie de celle-ci fournie en vertu des présentes. Les parties conviennent que les garanties implicites de la marchandabilité et d'aptitude à un usage particulier et toutes autres garanties expresses ou implicites, sont exclus de cette transaction et ne s'appliquent pas aux produits contractuels.

Taiga Building Products
Case Postale 80329
Burnaby, BC V5H 4M2 Canada
Tél: (604) 438-1471

www.taigabuilding.com/fr